



Motion : pour une augmentation du taux d'activité des postes des Municipaux de la Commune de Saint-Sulpice

Saint-Sulpice, le 4 juin 2025

Objectifs

Dans la perspective des élections communales et municipales du printemps 2026, l'objectif de cette motion est de rendre plus attractif les postes des futurs Municipaux de Saint-Sulpice. Les taux d'occupation actuels peuvent être dissuasifs pour des potentiels candidats et ne reflètent pas forcément la quantité de travail: rémunération réduite, incompatibilité avec des occupations professionnelles principales, impossibilité de concilier statut d'indépendant avec celui de Municipal, tendance à privilégier le statut de retraité.

Situation actuelle

Les Municipaux sont rémunérés au taux de 35%. Le Syndic est, lui, à 60%. Ce taux est bien loin du taux réel d'activités des Municipaux, qui sont accaparés par de nombreuses tâches et occupations officielles tout au long de la semaine, et même le week-end. Cette mesure serait davantage incitative, en donnant un « coup de pouce » financier qui tienne compte de l'investissement personnel des Municipaux et en permettant à des personnes plus jeunes d'exercer cette fonction.

Proposition

Nous proposons une réévaluation des taux et des rémunérations pour les Municipaux et le syndic pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2026 pour la législature 2026-2031.

Tous concernés

Tous les partis politiques de Saint-Sulpice (SCD, ASSE, PLR, Vert.e.s) sont concernés par cette problématique et sont favorables à cette motion.

Les signataires prient la Municipalité de présenter un préavis lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2025, et, après consultation de la COGEFI, d'inscrire le vote lors de la séance du 8 octobre 2025. Ceci afin que les partis puissent en tenir compte dans leurs préparatifs de campagne pour la législature 2026-2031.

Signatures